

président Reagan lors de leur dernier sommet et qui représentait, prétendait-il, une grande percée en vue de la réduction des pluies acides. Le premier ministre sait sûrement depuis un certain temps que les États-Unis n'accordent pas le même degré de priorité que lui au désir du gouvernement conservateur de conclure un accord de libre-échange complet que beaucoup d'entre nous considérons comme dangereux pour les intérêts canadiens. En fait, le manque d'intérêt manifesté par le partenaire américain pousse le gouvernement à adopter une position de négociation très dangereuse et très faible. Il multiplie ses offres afin de garder ces négociations en marche malgré l'intérêt moins qu'actif des Américains.

● (1630)

Je dois donc me demander de quoi d'autre il a été question au cours de cet entretien avec le vice-président Bush. Je soupçonne en effet que si le vice-président s'est précipité ici, c'est en réalité pour dire au premier ministre et à son gouvernement de se hâter de faire adopter le projet de loi visant à imposer un droit à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien. Voilà pourquoi le gouvernement a soudainement décidé de proposer cette motion qui avait pour objet d'étouffer le débat du projet de loi alors que son étude de deuxième lecture venait à peine de commencer. Je m'imagine la scène où M. Bush dit au premier ministre: «Écoute-moi bien, mon garçon. Si vous souhaitez que nous nous rappelions nos responsabilités dans le domaine des pluies acides et les discussions qui ont lieu à l'heure actuelle en matière de libre-échange, vous feriez bien de faire adopter par la Chambre ce projet de loi concernant une taxe à l'exportation ou vous entendrez parler de nous sur d'autres questions». J'ai le sentiment que les représentants canadiens à cette rencontre ont alors déclaré au vice-président qu'ils étaient disposés à se plier à ses exigences, qu'il n'avait qu'à les formuler. Ce sur quoi le vice-président a répondu qu'il fallait accélérer l'adoption de ce projet de loi tendant à imposer une taxe à l'exportation sur le bois d'oeuvre canadien. Ainsi, je suppose, à l'instar des Canadiens, que c'est là la véritable raison pour laquelle nous sommes maintenant saisis de cette motion tendant à étouffer le débat sur ce projet de loi vraiment répréhensible.

Je m'oppose vivement à ce projet de loi auquel on reproche bien des choses. Dans le temps qui me reste je voudrais vous donner une ou deux raisons qui militent contre ce projet de loi. Le gouvernement veut transformer la taxe à l'exportation en une certaine forme de droit de coupe. Sauf erreur, les représentants de l'industrie affirment que pour obtenir des droits de coupe le même rendement que d'une taxe à l'exportation, il faudrait porter ces droits de coupe non pas à 600 millions de dollars environ, mais plutôt à près de 1,5 milliard de dollars. Ces nouveaux droits de coupe ne s'appliqueraient pas simplement au bois d'oeuvre destiné à l'exportation, mais à tout le bois, ce qui ferait augmenter le prix des nouvelles maisons au Canada et forcerait même ceux qui veulent simplement rénover leurs planchers ou construire une pièce supplémentaire à dépenser davantage. Il est donc injuste d'imposer ce fardeau à des millions de Canadiens ordinaires, du fait de l'incompétence du gouvernement dans le domaine du bois d'oeuvre et dans ses relations en général avec les États-Unis.

Recours au Règlement

Si le gouvernement américain n'est pas d'accord avec la façon dont notre gouvernement transforme la taxe à l'exportation en droits de coupe, ni avec la manière dont ces droits de coupe serviront au reboisement ou à la formation notamment, alors le gouvernement conservateur et les provinces effectueront une autre razzia fiscale au détriment de l'industrie et des consommateurs canadiens, qui n'apportera aucun avantage véritable à notre économie.

Pour en revenir à ma question initiale relative à ce qui s'est produit lors de la rencontre entre le premier ministre et le vice-président Bush, je pourrais ajouter que si le premier ministre avait souhaité alors faire quelque chose d'utile, il aurait soulevé la question de l'accord sur l'automobile et déclaré catégoriquement que cet accord et les garanties qu'il offre aux Canadiens en matière d'emploi ne peuvent en aucune façon être assujettis aux négociations sur le libre-échange. Au lieu de cela, il a reconnu que la question n'avait même pas été abordée. Le premier ministre a laissé passer une occasion en or de bien dire aux Américains que l'accord sur l'automobile et les garanties qu'il offre sont trop importants pour qu'on y renonce ou pour qu'on les brade à la table des négociations sur le libre-échange, comme le gouvernement l'a fait dans le cas du bois d'oeuvre.

D'après moi, nous devons rejeter la motion tendant à mettre la question aux voix maintenant et à rejeter ce projet de loi qui est un exemple de plus de la façon dont le gouvernement vend à rabais notre souveraineté aux Américains dans le cas du bois d'oeuvre. Je le répète, si nous leur laissons les coupées franches cette fois-ci, ils agiront de même dans le cas de l'accord sur l'automobile et de ses garanties. Les Canadiens ne veulent pas que cela se produise. Si le gouvernement refuse de défendre la souveraineté du Canada, les Canadiens s'attendent à ce que les députés le fassent. Ne laissons pas passer l'occasion de défendre les intérêts de notre pays en nous opposant à ce projet de loi et en nous assurant également, dans la mesure du possible, que l'accord sur l'automobile n'est pas sacrifié sur l'autel du libre-échange.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

RÉTRACTATION

M. John Reimer (Kitchener): Madame le Président, il a été question un peu plus tôt dans la journée de certains propos que la presse m'a attribués lors d'une entrevue accordée le vendredi 23 janvier à un journaliste du *Kitchener—Waterloo Record*. Je tiens à présenter mes excuses les plus humbles au premier ministre (M. Mulroney), à mes collègues à la Chambre, à tous les Canadiens et surtout aux habitants du Québec.

En outre, je tiens à m'excuser auprès des Québécois et de l'ensemble des Canadiens pour toute allusion directe ou indirecte qui donne une mauvaise impression de mes collègues à la Chambre.

[Français]

M. le Président: Je suis certain que tous les députés considèrent que la déclaration de l'honorable député est dans la grande tradition de la Chambre. Je remercie les autres députés. Les événements d'aujourd'hui sont très difficiles pour la Présidence...